

habitants). Ils ont bien attendu jusqu'au dernier moment, mais la loi du 16 décembre 2010, en plus d'imposer un seuil minimum de 5 000 habitants par commune, ne tolérerait plus qu'une commune ne soit pas rattachée à une communauté de communes. En février 2012, déjà, 96,2% des communes françaises étaient réunies en intercommunalité (selon la base nationale sur l'intercommunalité).

Certains villages irréductibles résistaient encore, comme Saint-Bonnet-Briance, à qui la préfecture avait laissé le choix de

RANDO-FESTIVAL

Richard Cœur de Lion reviendra en 2014

L'association Richard en Occitanie, qui organise le rando-festival Richard Cœur de Lion, a tenu son assemblée générale le 5 janvier. Pour les amis du Roi Richard, c'était l'occasion de lancer dès à présent l'édition de 2014.

22 communes étapes, des bénévoles nombreux et actifs, des participants satisfaits, pour le président de Richard en Occitanie, Christophe Écobe-Duval, l'édition 2012 a été un succès, qui devrait convaincre de nouveaux partenaires pour la prochaine édition du rando-festival. « La couverture presse, le temps d'antenne à la radio, à la télévision représente

"fusion" autour de l'A20 (regroupant les communes de l'Isaure et du Martoulet) afin d'entrer dans une intercommunalité. "Je n'en ai jamais vu l'intérêt", avoue le maire Pierre Chabrier. "Ce n'est pas en regroupant 15 élus autour d'un sujet que personne ne maîtrise que l'on avance plus vite. Moins on est dans une assemblée, mieux c'est. Cependant le préfet m'a laissé le choix et quand j'ai vu comment ça se passait du côté de Nexon, j'ai préféré choisir la communauté de communes de Noblat."

Certaines des communes qui traînaient les pieds pour rejoindre une communauté compte les améliorations que peut leur apporter l'union économique. "On avait besoin de rien à Saint-Bonnet, en ce qui concerne l'enfance ou la voirie on avait déjà ce qu'il fallait. Même si, c'est vrai qu'en réfléchissant, ça nous reviendra peut-être moins cher au niveau des routes (Ndlr : Pierre Chabrier est à l'origine de la création du syndicat intercommunal de voirie en 1972). Pour les ordures ménagères c'est une entreprise privée qui nous faisait jusqu'à maintenant un très bon tarif. Il va falloir que les solutions proposées par l'intercommunalité s'alignent... Ce qu'il faut aussi prendre en compte, et qu'on ne

le voit de tout ça, au final, c'est de mutualiser les emplois et, du coup, ça en fait disparaître !" Toujours pas convaincu ! Le président de la communauté de communes de Noblat, Jean-Claude Leblois, se félicite de son côté que Saint-Bonnet ait choisi de la rejoindre. "Le seuil d'un EPCI, au-delà des 5 000 habitants énoncés par la loi, c'est surtout celui qui permet de faire ce qu'une petite commune ne peut pas faire seule. Et avec Saint-Bonnet et Moissannes (en comptant Saint-Paul qui les a rejoints au 1^{er} janvier 2012), on passe à 12 000 habitants, ce qui va nous permettre de faire encore plus de choses comme le

territoires ruraux sont l'une des fréquentes compétences des EPCI). D'ailleurs le conseil communautaire a voté à l'unanimité l'acceptation des deux dernières communes qui nous ont rejoints."

Du côté de Moissannes, le choix n'était pas à l'ordre du jour et c'est plutôt à reculons que son maire, Rémi Janraud, a dû "céder" devant le calendrier imposé. "Nous avons longtemps hésité", avouait-il à l'occasion de la cérémonie des vœux municipaux où il accueillait pour la première fois le président de la communauté de Noblat en tant que tel, "parce que le canton n'est pas forcément une

écoles de musique ou encore la mise en place d'un traitement des ordures ménagères efficaces. Le temps devrait apaiser les craintes du côté de ces irréductibles qui y perdront sûrement moins qu'ils n'y ont à gagner, surtout pour un EPCI de maintenant 12 000 habitants, qui représente déjà une grosse communauté en comparaison de beaucoup d'autres en territoires ruraux qui dépassent rarement les 8 000 et risquent de devoir réfléchir à des rapprochements dans les années à venir.

VINCENT PEYREL



Parmi les participants à l'assemblée générale, à Oradour-sur-Vayres, Christophe Écobe-Duval, président de Richard en Occitanie, Bruno Descobes, trésorier, Jean-Michel Ménard, président de La Route Richard Cœur de Lion, Annick Maurussane, adjointe de Junilhac-le-Grand.

120 000 euros d'équivalent «pub». Pour les partenaires, ce n'est pas négligeable. Le président espère que ces retombées convaincraient les col-

lectivités locales encore réticentes à soutenir l'événement.

Il est déjà temps de penser à la prochaine édition, aux améliorations à apporter, aux parcours à élaborer. L'association lance déjà un appel aux communes du secteur concerné (Corrèze, Dordogne,

Haute-Vienne et Charente) pour faire acte de candidature. La prochaine édition devrait se dérouler sur le territoire du parc naturel régional Périgord-Limousin. Mais les communes qui ne sont pas sur le parcours peuvent quand même participer l'itinéraire reste à définir, en fonction des communes volontaires, tout en respectant le lien avec la Route Richard Cœur de Lion, et le principe de l'étape finale à Châlus.

Pour contenter tout le monde, mais aussi pour ne pas laisser l'enthousiasme retomber entre deux éditions (le rando-festival se déroule tous les deux ans), l'association souhaite répondre aux demandes des communes pour organiser, dès 2013, des animations médievales ponctuelles d'une journée ou d'une demi-journée. A Junilhac-le-Grand, l'idée a déjà fait son chemin puisque les associations et la mairie, après le succès de l'étape du rando-festival l'an dernier, ont décidé d'organiser cet été une animation à la même date.

Renseignements : www.rando-festival-richard.fr

Une rétrospective en images est proposée aux associations, bénévoles et élus, samedi 2 mars à 20 h 30 à la salle des fêtes à Châlus.